

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00302
Numéro SIREN : 499 128 783
Nom ou dénomination : NCI INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 522

NCI INGENIERIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000.00 €
Siège social : 34 Avenue Jean Breton Zone Industrielle Le Lac 07000 PRIVAS
499 128 783 RCS AUBENAS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2019

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le **bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 257 504.12 €**, de la manière suivante :

- Un résultat de	257 504.12 €
- Soit un bénéfice distribuable de	257 504.12 €
- Une somme de	252 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	7.20 €
- et le solde, soit	5 504.12 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 7.20 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/06/2018

- Dividende global distribué :	280 000.00 €
soit, par titre :	8.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	16.00 €
Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	279 984.00 €

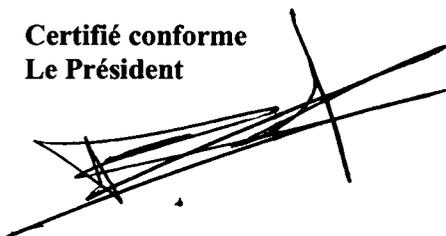
Exercice : 30/06/2017

- Dividende global distribué :	157 500.00 €
soit, par titre :	4.50 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	9.00 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	157 491.00 €

Exercice : 30/06/2016

- Dividende global distribué :	129 500.00 €
soit, par titre :	3.70 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	7.40 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	129 492.60 €

Certifié conforme
Le Président





SAS SORGEC AUDIT
Denis Jouve
Commissaire aux Comptes

**Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Nîmes**

Sommaire

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels	3
Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	6
Etats financiers.....	8

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

SAS NCI INGENIERIE
RCS 499 128 783
Exercice clos le 30 Juin 2019

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS NCI INGENIERIE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

3

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

4

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

•
•
•
•
•
•
•
•
•
•
SAS SORGEAUDIT
Denis Jouve
Commissaire aux Comptes

**Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Nîmes**

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Lachapelle sous Aubenas, le 30 novembre 2019

Denis Jouve
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Nîmes

SAS SORGEAUDIT
Parc d'Activités du Vinobre
360 chemin des Traverses
07200 LACHAPELLE S/ AUBENAS
Tél : 04 75 87 80 22 - Fax : 04 75 87 81 22
Siret 453 211 120 00028 - APE 0920 Z



SAS SORGEC AUDIT
Denis Jouve
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Nîmes

Etats financiers

SAS INGENIERIE
34, Avenue Jean Breton
07000 PRIVAS
RCS 499 128 783

Exercice clos le 30 Juin 2019

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
* CAPITAL SOUSCRIT NON APP				
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	47 855	44 470	3 385	2 717
Immobilisations corporelles				
Constructions	14 776	670	14 105	
Installations techniques, matériel et outilla	10 518	10 518		
Autres immobilisations corporelles	83 774	49 811	33 963	46 165
Immobilisations en cours / Avances et aco	6 000		6 000	
Immobilisations financières				
Total	162 922	105 469	57 453	48 883
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionn	4 070		4 070	3 403
En cours de production de biens	85 885		85 885	73 990
Créances				
Clients et comptes rattachés	556 126		556 126	91 252
Personnel	6 630		6 630	13 815
Etat, Impôts sur les bénéfices	26 968		26 968	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	51 564		51 564	76 974
Autres créances				6 448
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 208 500		1 208 500	1 408 500
Disponibilités	567 842		567 842	998 107
Charges constatés d'avance	29 899		29 899	2 545
Total	2 537 484		2 537 484	2 675 034
* COMPTES DE REGULARISATI				
Total				
TOTAL ACTIF	2 700 406	105 469	2 594 937	2 723 917

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	350 000	350 000
Réserve légale	35 000	35 000
Autres réserves	16 014	12 539
Résultat de l'exercice	257 504	283 475
Total	658 518	681 014
* AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	103 554	91 293
Total	103 554	91 293
* DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	596 117	610 435
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	437 656	526 287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	634 692	618 294
Personnel	58 156	55 017
Organismes sociaux	76 808	75 432
Etat, Impôts sur les bénéfices		37 081
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 846	8 816
Autres dettes fiscales et sociales	12 592	7 748
Produits constatés d'avance		12 500
Total	1 832 866	1 951 610
TOTAL DU PASSIF	2 594 937	2 723 917

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS NCI INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 2 594 937 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 257 504 EURO

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Concessions, logiciels et brevets : 5
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 558 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 230	5 625		47 855
Immobilisations incorporelles	42 230	5 625		47 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions		14 776		14 776
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 615			1 615
- Matériel de transport	18 307			18 307
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 852			63 852
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		6 000		6 000
Immobilisations corporelles	94 292	20 776		115 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	136 522	26 401		162 922

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 513	4 958		44 470
Immobilisations incorporelles	39 513	4 958		44 470
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		670		670
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	519	162		681
- Matériel de transport	8 045	3 661		11 707
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 044	8 379		37 424
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	48 126	12 873		60 999
ACTIF IMMOBILISE	87 639	17 830		105 469

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 671 187 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	556 126	556 126	
Autres	85 162	85 162	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	29 899	29 899	
Total	671 187	671 187	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 35 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO

Provisions
Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	76 793	12 260			89 054
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	14 500				14 500
Total	91 293	12 260			103 554
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		12 260			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 395 210 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	634 692	634 692		
Dettes fiscales et sociales	164 402	164 402		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	596 117	596 117		
Produits constatés d'avance				
Total	1 395 210	1 395 210		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	596 117			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 596 117 EURO

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parv	20 725
Associés - intérêts courus	11 689
Conges à payer	58 156
Ch sociales sur congés à payer	21 521
Provision / impôt	9 127
Total	121 218

Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	29 899		
Total	29 899		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 400 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 47 875 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

47875 dans le cas de départ volontaire à 65 ans

Actuellement le risque est couvert partiellement à hauteur de 32 299€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

ARGEXCO ARDECHE GESTION EXPERTS

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

150 Allée de l'Industrie
07210 BAIX
Tél : 0475859448
Fax : 0475638450
baix@groupevingtsix.com



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

NCI INGENIERIE

**34 Avenue Jean Breton
Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS**

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2019

CERTIFIÉ CONFORME

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Sommaire

Comptes annuels	1
Annexe aux comptes annuels	2
Documents fiscaux	13

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS NCI INGENIERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 2 594 937 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 257 504 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 558 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 230	5 625		47 855
Immobilisations incorporelles	42 230	5 625		47 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		14 776		14 776
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 615			1 615
- Matériel de transport	18 307			18 307
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 852			63 852
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		6 000		6 000
Immobilisations corporelles	94 292	20 776		115 067
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	136 522	26 401		162 922

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 513	4 958		44 470
Immobilisations incorporelles	39 513	4 958		44 470
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		670		670
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 518			10 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	519	162		681
- Matériel de transport	8 045	3 661		11 707
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 044	8 379		37 424
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	48 126	12 873		60 999
ACTIF IMMOBILISE	87 639	17 830		105 469

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 671 187 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	556 126	556 126	
Autres	85 162	85 162	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	29 899	29 899	
Total	671 187	671 187	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 35 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	76 793	12 260			89 054
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	14 500				14 500
Total	91 293	12 260			103 554
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		12 260			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 395 210 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	634 692	634 692		
Dettes fiscales et sociales	164 402	164 402		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	596 117	596 117		
Produits constatés d'avance				
Total	1 395 210	1 395 210		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	596 117			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 596 117 EURO.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parv	20 725
Associés - intérêts courus	11 689
Conges à payer	58 156
Ch sociales sur congés à payer	21 521
Provision / impot	9 127
Total	121 218

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	29 899		
Total	29 899		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 400 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 47 875 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

47875 dans le cas de départ volontaire à 65 ans

Actuellement le risque est couvert partiellement à hauteur de 32 299€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Documents fiscaux

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS NCI INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 34 Avenue Jean Breton 07000 PRIVAS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 4 9 9 1 2 8 7 8 3 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 30/06/2019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	47 855	44 470	3 384
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	14 775	670	14 105
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10 517	10 517	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	83 774	49 810	33 963
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY	6 000		6 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
TOTAL (II)		BJ	BK	162 922	105 469	57 453	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 069	4 069		
		En cours de production de biens	BN	85 885	85 885		
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	556 125		556 125
		Autres créances (3)	BZ	CA	85 162		85 162
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	1 208 500		1 208 500
	Disponibilités	CF	CG	567 841		567 841	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	29 899		29 899	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 537 483		2 537 483	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 700 406	105 469	2 594 937	
Renvois : (1) Dont droit au bail :							
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NCI INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000.....)	DA		350 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		35 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		16 013	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		257 504	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		658 517	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		103 553	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		103 553	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		596 116	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		437 656	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		634 691	
	Dettes fiscales et sociales	DY		164 401	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		1 832 865	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 594 937	
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 395 209		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SAS MCI INGENIERIE
499128783 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	400
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	13 007
Réduction d'impôt au titre du mécénat	2 280

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	216 776
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Cegid Group